
Conférence du désarmement

30 mars 2011

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent vingtième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 30 mars 2011, à 15 h 15

Président: M. Wang Qun.....(Chine)

GE.12-60157 (F) 140114 150114



* 1 2 6 0 1 5 7 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1220^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Comme annoncé, j'envisage de consacrer la présente séance plénière à un échange de vues entre les membres sur le programme de travail de la Conférence. Vous vous souviendrez que nous avons eu des discussions très fructueuses sur cette question pendant la présidence du Chili. En prenant la présidence, la Chine souhaiterait poursuivre sur cette lancée pour faciliter autant que possible l'apparition d'un consensus sur le programme de travail. Vous vous souvenez peut-être que pendant la séance plénière du 22 mars dernier, sur mon invitation, il s'est tenu une série d'échanges sur la question du programme de travail, axés sur la question des points de blocage du programme de travail, sans préjuger des autres contributions des États membres. Par la suite, j'ai effectivement reçu des contributions de fond soumises par des États membres.

Aujourd'hui, j'espère que nous poursuivrons ce processus et que les États membres se livreront à un échange de vues général sur le programme de travail en mettant l'accent sur les éléments indispensables d'un programme de travail. Je me permets de répéter que cela se fera sans préjuger de toute autre contribution des États membres concernant le programme de travail. Il s'agit simplement d'une proposition que fait le Président pour stimuler le débat entre les États membres. J'attends avec intérêt le dialogue que nous aurons aujourd'hui sur la question du programme de travail.

M. Valencia Muñoz (Colombie) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accepté cette tâche difficile et complexe. Vous avez le plein appui de ma délégation, qui vous souhaite bonne chance. Nous nous félicitons de pouvoir discuter du programme de travail pendant la présente séance plénière et, en particulier, des éléments indispensables au programme de travail. La Colombie souhaite saisir cette occasion pour livrer quelques pensées sur la question. Nous les exprimons dans l'espoir que vous y réfléchirez dans un esprit d'ouverture et de manière constructive, en particulier pendant l'intersession, qui commence la semaine prochaine.

Mesdames et Messieurs les représentants, pendant les dernières réunions de nombreux appels ont été lancés dans cette salle en faveur de l'élaboration d'un calendrier des activités à long terme qui, il faut espérer, couvrirait l'année entière et pas seulement la présidence en cours. Nous accueillons favorablement cette proposition car elle correspond précisément à l'idée que notre délégation se fait du programme de travail. D'après notre règlement intérieur, et comme nous l'avons dit précédemment dans des déclarations sur cette question, le programme de travail guide l'organisation des travaux, l'élaboration du calendrier des réunions et le choix des questions qui nous permettraient de mettre en œuvre l'ordre du jour établi de manière globale et équilibrée et pourrait prévoir un débat sur les mandats que nous voulons établir pour chacune de ces tâches.

Quels avantages voyons-nous à l'adoption d'un programme de travail sous la forme d'un calendrier des activités? Premièrement, nous surmonterions l'obstacle que représentent les problèmes de procédure et mettrions fin une fois pour toutes au débat sur le programme de travail. Nous sommes confrontés à un paradoxe: lorsqu'elles débattent des travaux de la Conférence, les délégations soulignent la nécessité de respecter pleinement le Règlement intérieur et, à ce titre, insistent sur la nécessité de commencer par se doter d'un programme de travail. Mais, curieusement, lorsqu'il s'agit d'appliquer ce même règlement, certaines délégations considèrent que l'appliquer tel qu'il est écrit, à savoir comme un simple calendrier, n'est pas pratique. L'article 28 du Règlement intérieur, qui énonce la nécessité d'un programme de travail, ne dit ni qu'un tel document doit absolument définir des mandats ni qu'il doit mettre en place des organes. Ce n'est qu'à l'article 23 qu'il est dit que chaque fois que la Conférence le juge souhaitable pour l'accomplissement efficace de ses fonctions, elle peut créer des organes subsidiaires et définir le mandat de chacun de ces organes subsidiaires.

Deuxièmement, l'adoption d'un programme de travail «minimaliste» nous permettrait de nous concentrer sur les débats de fond. Le premier débat de fond devrait mettre l'accent sur le mandat que nous voulons définir pour chacun des points inscrits à l'ordre du jour – sur les questions que nous souhaitons négocier pendant la présente session de la Conférence. Selon nous, il ne s'agit pas d'une question anodine ou d'un retour en arrière. Au contraire, une discussion ouverte et transparente sur cette question pourrait nous permettre de déterminer où nous en sommes et vers quoi nous pouvons tendre.

En 2009, nous avons obtenu un consensus, consigné dans le document CD/1864, au sujet des organes et des mandats mais, en 2011, le scénario est différent. C'est pourquoi il importe que nous participions tous à ce débat, l'objectif étant de travailler ensemble pour parvenir à un consensus cette année. Nous ne pouvons abandonner les négociations sur les organes et les mandats à chaque nouvelle présidence, comme c'est le cas lorsque nous suivons un programme de travail qui comprend des mandats. D'un point de vue pratique, compte tenu des ressources humaines et du temps dont ils disposent, les présidents ne peuvent négocier un point aussi décisif avec chacune des 64 délégations. Le Président joue un rôle de facilitateur dans le cadre de nos travaux mais ne saurait assumer une responsabilité qui incombe à tous les membres de la Conférence. Nous ne minimisons pas les obligations de la présidence, ayant conscience des devoirs qui sont les siens, mais nous devons leur accorder le poids qu'elles méritent.

Troisièmement, un programme de travail «minimaliste» nous permettrait de mettre en œuvre plus rapidement et plus efficacement les mandats que nous adoptons. Permettez-moi ici de me référer à l'expérience de 2009. Cette année-là, malgré un important succès, à savoir un accord sur un programme de travail englobant des mandats, la Conférence a tout simplement été paralysée quand est venu le moment d'élaborer le calendrier des activités. Un programme de travail simplifié pourrait nous aider à éviter de rencontrer à nouveau une telle situation.

Quatrièmement, un programme de travail «minimaliste» faciliterait la préparation de notre rapport annuel. Ces dernières semaines, certaines délégations ont demandé à juste titre sur quoi porterait notre rapport si aucun programme de travail n'était adopté. Compte tenu des discussions tenues l'année dernière sur le dispositif de désarmement et des appels en faveur d'un renforcement de la Conférence, il serait inacceptable qu'en 2011 le rapport sur les travaux de la Conférence du désarmement ne soit qu'une compilation de questions de procédure.

Enfin, adopter un programme de travail simplifié allégerait les contraintes de temps qui sont les nôtres. Dix semaines déjà se sont écoulées, soit un tiers de la session en cours. Si nous continuons de tourner en rond dans les discussions sur un programme de travail plus complexe ou si nous laissons à nos présidents le soin de négocier les mandats, cela pourrait durer toute l'année. Parvenir à un consensus sur un calendrier des activités serait peut être plus aisé et nous permettrait de consacrer le temps qui nous reste aux véritables travaux de fond.

Nous avançons ces idées dans un esprit constructif, pour faire preuve de souplesse et de créativité et aborder sous différents angles une approche qui est inefficace depuis treize ans. Nous le répétons: notre délégation n'est inspirée que par le désir de négocier et de voir la Conférence du désarmement mener à nouveau des travaux de fond et remplir son mandat. Nous sommes prêts à travailler en nous conformant à toutes les approches sur lesquelles nous pourrions tomber d'accord, qu'il s'agisse d'un programme de travail minimaliste ou d'un programme de travail fondé sur des mandats plus larges ou encore sur des mandats simples, dans l'esprit d'ambiguïté constructive défini par le précédent Président.

Avant de conclure, nous souhaitons aborder le principe de sécurité, qui est au cœur des travaux de la Conférence et dont d'autres délégations ont parlé pendant les sessions précédentes. En ce qui concerne la sécurité, nous nous posons la question suivante: dans un monde interconnecté et interdépendant tel que celui dans lequel nous vivons aujourd'hui, quelle est l'utilité des armes nucléaires face aux dangers du XXI^e siècle? En quoi les armes de destruction massive contribuent-elles à la sécurité de nos pays? Pouvons-nous réellement vaincre le terrorisme international avec une arme nucléaire? Une bombe atomique permet-elle d'abattre des réseaux de criminalité transnationale organisée?

Le pouvoir de dissuasion aide-t-il à prévenir les changements climatiques? Est-ce que les dépenses consacrées aux armes de destruction massive contribuent à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement? Nous pensons que la paix et la sécurité mondiales se réalisent en créant de la richesse et de la prospérité pour tous, en encourageant le dialogue et l'instauration d'une culture de paix, en construisant la confiance et en intensifiant la coopération entre tous nos pays pour faire face aux dangers qui menacent notre sécurité. C'est là que le vrai pouvoir se trouve: dans la capacité de construire quelque chose de positif.

Enfin, je vais former une nouvelle fois le souhait que nous nous écoutions les uns les autres. Passons des déclarations à un dialogue plus actif, fondé sur la transparence et sur notre mandat de négociation. Nous vous invitons à faire preuve de souplesse et à rester ouverts à différentes solutions, sans vous accrocher à des positions fixées à l'avance. D'abord et avant tout, je le répète, nous vous demandons de manifester la volonté politique nécessaire pour faire avancer les travaux de la Conférence du désarmement et l'examen des points inscrits à son ordre du jour.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la Colombie non seulement de cette importante contribution de fond mais aussi de l'important appel qu'il vient de lancer pour que nous nous ouvrons à toutes les possibilités et à toutes les solutions.

M. Macedo Soares (Brésil) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, merci d'avoir convoqué cette réunion pour traiter spécifiquement de la question du programme de travail. Vous savez que vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation. Les délégations commencent toujours toutes par prêter allégeance au Président, mais dès qu'il propose quelque chose, cet appui tend à disparaître. Toutefois, je peux vous assurer que ma délégation est prête à envisager, dans un esprit d'ouverture, les propositions que nous espérons vous voir présenter à la Conférence.

Bien entendu, la tenue de vastes consultations avec les délégations est l'une des tâches dont tous les présidents doivent s'acquitter dans le cadre de la conduite des travaux de la Conférence, mais je pense que le rôle de la présidence est aussi de faire des propositions. La Chine a toute l'autorité voulue pour faire une proposition susceptible d'emporter l'adhésion des délégations et guider la Conférence vers une autre phase en engageant des discussions plus ciblées pouvant aboutir non pas directement à des négociations mais à la préparation de négociations. Au cours des années précédentes, de nombreuses propositions ayant trait au programme de travail ont été formulées par de nombreux présidents. Toutes sont des variations sur un même thème et la disparité relevée dans le soutien apporté à chacune de ces propositions reflète les sensibilités de chaque État membre, toutes sensibilités dont nous devrions tenir compte.

En principe, dans le programme de travail, nous devrions prévoir des organes subsidiaires qui traitent des quatre points fondamentaux de notre ordre du jour de manière suffisamment approfondie. Dans les propositions précédentes, différents libellés ont été utilisés pour la création de groupes de travail sur le désarmement nucléaire, les garanties négatives de sécurité et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Ces différents libellés servaient à orienter les discussions mais aussi à ouvrir la voie à de futures négociations. C'est un point important mais je suis ouvert à des propositions allant dans le sens de celles que notre collègue de la Colombie vient de faire en faveur de ce qu'il appelle «un programme de travail minimaliste». Bien entendu, tout dépendrait de la teneur de cette proposition «minimaliste». Toutefois, dans tous les cas, nous devons au moins nous orienter vers des négociations car, nous le savons, la Conférence du désarmement a été créée à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en tant qu'unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement.

Ensuite, nous avons la question particulière des matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. Sur cette question, nous nous sommes heurtés à un obstacle, car certaines délégations préfèrent limiter, ou tiennent absolument à limiter, la référence à l'interdiction de la production, tandis que de nombreuses autres délégations sont disposées à examiner d'autres points relatifs aux matières fissiles. Nous n'avons pas encore atteint le point d'équilibre mais nous devrions continuer de rechercher ce point autour duquel nos positions pourraient converger. Nous ne pouvons préjuger de l'issue des négociations, mais nous devrions, en utilisant les bons mots, même si nous ne formulons pas les objectifs ni même tous les aspects qui doivent être traités dans le cadre de négociations, donner aux délégations l'assurance que toutes les facettes seront considérées, en particulier lorsque l'on décidera d'ouvrir des négociations. Je fais ces observations pour montrer que ma délégation pense que, premièrement, il est possible d'adopter un programme de travail (nous devrions nous détendre et imaginer qu'il ne s'agit pas là d'une tâche insurmontable) et que, deuxièmement, elle compte beaucoup sur votre direction, en tant que représentant de la Chine, l'un des États dotés d'armes nucléaires reconnus par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). J'espère que les cinq États dotés d'armes nucléaires reconnus par le TNP se réuniront à Paris dans quelques mois avec la Conférence du désarmement ayant déjà adopté un programme de travail. De plus, j'espère que, dans le rapport que nous soumettrons à l'Assemblée générale plus tard dans l'année, nous pourrions annoncer la mise en œuvre d'activités au titre du programme de travail. Telle est la position de ma délégation que je souhaite vous communiquer officiellement.

Le Président (*parle en anglais*): Merci beaucoup Monsieur l'Ambassadeur, pour vos avis pertinents sur la Conférence, en particulier sur la question du programme de travail. En tant qu'Ambassadeur de Chine, d'un point de vue national, je suis très touché par vos observations. La Chine fera tout son possible pour répondre aux attentes non seulement du Brésil mais aussi de la communauté internationale dans l'action qu'elle mène pour renforcer la maîtrise des armements et le processus de désarmement, ainsi que les premières étapes de nos travaux, y compris les négociations sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles. En tant que Président, je ferai moi aussi tout mon possible et œuvrerai au mieux de mes compétences pour susciter dans cette salle un consensus sur le programme de travail, ce qui nous permettrait d'entamer nos travaux dans les meilleurs délais. Je vous remercie donc vivement. Rassemblons-nous tous dans un effort concerté vers cet objectif partagé.

M. Manfredi (Italie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, premièrement, permettez-moi de dire que ma délégation loue votre intention d'aller de l'avant dans les efforts destinés à faire adopter cette année un programme de travail adéquat dans le cadre de la Conférence. Soyez assuré que nous ferons notre possible pour vous aider. En ce qui concerne notre point de vue national, je vais être très bref. Je voudrais simplement dire qu'à notre avis, le document CD/1864 était celui qui correspondait le mieux à nos intérêts nationaux en matière de sécurité, mais que notre pays ne sera pas celui qui empêchera la Conférence d'atteindre un consensus sur tout autre document raisonnable portant sur nos travaux.

M. Wilson (Australie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que l'Australie prend la parole depuis que vous avez pris vos fonctions, je souhaite vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assurer du soutien de ma délégation dans toutes les actions que vous entreprendrez, y compris aux fins de l'adoption d'un programme de travail. L'Australie apprécie de pouvoir présenter ses vues sur ce qui constitue les éléments indispensables d'un programme de travail. Nos vues sur cette question sont, je crois, bien connues. Lors de la Conférence des Parties de 2010 chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'Australie et tous les autres États parties au TNP ont adopté par consensus un plan d'action qui englobe les trois piliers du TNP et porte sur des questions liées au Moyen-Orient. Trois mesures, les mesures n^{os} 6, 7 et 15, sont directement liées aux travaux de la Conférence du désarmement. Je sais bien que ces trois actions ont été citées à plusieurs reprises cette année et lors de réunions récentes mais je crois important de rappeler ce que chacune de ces mesures prévoit.

Aux termes de la mesure n^o 6, tous les États parties au TNP conviennent qu'il est nécessaire que la Conférence du désarmement constitue immédiatement un organe subsidiaire pour traiter du désarmement nucléaire, dans le cadre d'un programme de travail concerté, complet et équilibré. Aux termes de la mesure n^o 7, sans préjuger des efforts déployés dans le cadre du TNP, tous les États parties au TNP conviennent que, dans le cadre d'un programme de travail concerté, complet et équilibré, la Conférence du désarmement devrait entamer immédiatement un débat de fond, sans limitations, sur des arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, pour élaborer des recommandations portant sur la question à l'examen sous tous ses aspects, sans exclure un instrument qui aurait force obligatoire à l'échelle internationale. Aux termes de la mesure n^o 15, tous les États parties au TNP s'accordent à estimer que, dans le cadre d'un programme de travail convenu, complet et équilibré, la Conférence du désarmement devrait commencer immédiatement à négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, compte tenu du document CD/1999 et du mandat qui y est énoncé.

L'Australie sait que certains des membres de la Conférence du désarmement ne sont pas parties au TNP. Néanmoins, elle considère que tous les États membres de la Conférence qui sont parties au TNP ont l'obligation mutuelle de contribuer à la mise en œuvre du plan d'action adopté à la Conférence des Parties de 2010 chargée de l'examen du TNP, y compris des mesures n^{os} 6, 7 et 15. Aussi, l'Australie considère qu'il est indispensable que le programme de travail de la Conférence du désarmement prévoit la mise en œuvre effective des mesures n^{os} 6, 7 et 15 ou y conduise directement.

Il importe de rappeler que si chacune des décisions figurant dans les documents CD/1864 et CD/1889 est adoptée et mise en œuvre, cela reviendra effectivement à mettre en œuvre les mesures n^{os} 6, 7 et 15. Qui plus est, l'Australie croit savoir qu'il n'y a pas d'objection à l'adoption et à la mise en œuvre du document CD/1864 ou du document CD/1889, spécifiquement sur la base des mandats concernant la prévention de la course aux armements dans l'espace qui y sont énoncés.

Il y a un dernier élément que l'Australie considère indispensable dans un programme de travail et je l'ai déjà évoqué: la mise en œuvre. La Conférence doit faire plus qu'adopter un programme de travail. Elle doit mettre en œuvre ce programme de travail et poursuivre les activités découlant de cette mise en œuvre, notamment en dépassant le stade de la Première Commission pendant la soixante-sixième session de l'Assemblée générale.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je souhaite tout d'abord rendre hommage à la façon dont vous avez, avec votre équipe, mené les travaux de la Conférence, dans la transparence. Vous pouvez compter sur le soutien du Pakistan dans

les efforts que vous accomplissez pour aller de l'avant et ma délégation a le sentiment que la volonté de procéder selon un calendrier indicatif convenu, tel qu'il figure dans le document paru sous la cote CD/WP.565/Rev.1, est un bon point de départ. Nous avons conscience et nous félicitons de l'attitude constructive de toutes les délégations sur ce point.

Alors que nous avançons dans notre recherche d'un programme de travail, il nous semble que nous devrions nous inspirer du célèbre principe selon lequel ce n'est pas la qualité du libellé mais la profondeur du consensus qui fait le succès d'un accord. Je pense qu'il s'agit d'un élément indispensable, qui peut nous ouvrir de nombreuses possibilités. Selon nous, un autre point important est de nous orienter vers le respect et la compréhension mutuels, en tentant de comprendre les positions de chacun dans un état d'esprit constructif, puis en tentant de déterminer comment nous pouvons aller de l'avant. Une attitude positive et constructive et le respect des positions de chacun peuvent nous permettre d'avancer.

En ce qui concerne plus spécifiquement le Pakistan, nous avons brièvement présenté notre position pendant la dernière séance plénière convoquée par vous. Je souhaite affirmer à nouveau que nous sommes prêts à dialoguer avec le Président et avec les autres délégations, et dire également que nous sommes décidés à envisager des approches équilibrées et complètes qui, en d'autres termes, traitent toutes les questions importantes sur un pied d'égalité, en faisant preuve d'équilibre. Toutefois, nous reviendrons plus en détail sur cette question lorsque le débat sera plus avancé et peut-être pendant la troisième session, que vous avez sagement prévue pendant les semaines à venir.

M. Oyarce (Chili) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, premièrement et brièvement, je souhaite saluer les efforts que vous accomplissez et que tous les membres de la Conférence accomplissent pour parvenir à un accord sur un programme d'activités pour les semaines à venir. Le document de travail CD/WP.565/Rev.1 nous guidera, ce qui est un bon début, et j'espère que ce bon départ aura un poids politique. Nous trouvons intéressante l'idée que le représentant de la Colombie a présentée et que nous avons discutée avec certaines délégations, à savoir d'établir un calendrier à plus long terme. Notre position est motivée par des questions de fond et des questions pratiques mais, aujourd'hui, nous sommes inspirés par l'idée d'une réflexion collective sur la manière dont nous pouvons avancer sur la voie de l'élaboration d'un programme de travail. Cela relève de la responsabilité du Président mais aussi de la responsabilité de tous et nous apprécions les efforts accomplis par le Président et l'appel qu'il nous a lancé pour que nous réfléchissions à cette question. Je vais formuler des observations générales que nous pourrions approfondir à une autre occasion.

Il semble clair à ma délégation que nous devons examiner des types d'accord qui ouvrent la voie aux négociations sans préjudice de la priorité relative accordée aux questions. Comment pouvons-nous obtenir un équilibre semblable à celui qui a été atteint dans la décision qui figure dans le document CD/1864? Voilà un sujet qui mérite réflexion.

Permettez-moi de formuler deux observations générales. Premièrement, le mandat de la Conférence est de négocier. De ce fait, nous devons comprendre clairement que négocier relève de la responsabilité de chacun des États membres de la Conférence. Mais cela ne peut en aucun cas être interprété comme limitant, que ce soit directement ou implicitement, la prérogative d'un État de décider comment et quand il négocie et si, oui ou non, il souhaite adhérer à l'accord qui pourrait émerger des négociations. Il s'agit d'un point fondamental. Deuxièmement, nous avons conscience du fait que tous les points de l'ordre du jour ne sont peut-être pas prêts à être négociés. Nous sommes également conscients du fait que les membres de la Conférence du désarmement n'ont pas tous les mêmes priorités. Cependant, des discussions de fond qui sont de plus en plus axées sur les différents éléments indispensables, dont les contributions techniques des experts, pourraient à tout le moins préparer à entamer des négociations. Nous pourrions toutefois nous

demander si nous pouvons poursuivre indéfiniment l'exercice auquel nous nous livrons actuellement. Si tel est le cas, que dirons-nous dans notre rapport à l'Assemblée générale? Pour que le présent exercice soit fructueux et ne se borne pas à refléter le programme de travail, nous devrions définir des paramètres qui, comme l'a dit l'Ambassadeur du Brésil, fourniront des assurances à toutes les délégations.

Premièrement, nous pourrions nous demander si nous avons la volonté de modifier ou d'ajuster l'accord qui figure dans le document CD/1864, ou si tel n'est pas le cas. Il s'agit d'une question complexe, mais cela vaudrait la peine de voir si elle est possible d'un point de vue politique. Deuxièmement, nous pourrions envisager un simple programme d'activités. Ici on l'a qualifié de minimaliste; appelez-le comme vous voulez. Ce qui est clair c'est que dans ce scénario, la négociation est un objectif central de la Conférence et, par conséquent, tout effort, fait conformément au mandat de la présente assemblée, pour avancer sur la voie de travaux de fond en adoptant une approche dite minimaliste devrait nous mener à des négociations. De ce fait, le minimalisme n'exclut pas la négociation; les deux peuvent coexister. Troisièmement, ne serait-il pas possible d'envisager de définir un ordre pratique des négociations, fondé non pas sur des priorités mais sur des considérations pratiques, qui résulterait d'un accord politique, étant entendu qu'il serait difficile à la Conférence de mener deux négociations de front? Quatrièmement, nous pensons qu'il faudrait envisager de définir l'ordre pratique des négociations résultant d'un tel accord et aussi qu'il serait utile de déterminer la période que couvrirait le programme de travail. Nous devrions probablement étudier la possibilité d'établir un programme de travail biennal ou pluriannuel, qui pourrait toujours être réexaminé par la Conférence, mais c'est là une idée qui n'a pas été envisagée par d'autres instances.

Ma délégation pense que nous avons beaucoup d'idées et de propositions à examiner et que des initiatives plus fraîches seront probablement proposées au cours des prochaines réunions. Une analyse systématique de ces solutions nous donnera une idée claire des instruments dont nous disposons. À notre avis, la question clef sera de savoir en faisant preuve de réalisme si, sur le plan politique, il est effectivement possible d'élaborer une approche viable. Si tel n'est pas le cas, nous devons continuer de chercher d'autres manières de remédier à l'absence de négociations. Il est clair que nous devons faire rapport à l'Assemblée générale et nous ne doutons pas d'avoir un message positif à lui transmettre. Dans le cas contraire, l'Assemblée prendra probablement des décisions adéquates.

Monsieur le Président, nous sommes convaincus que vous continuerez de nous guider dans l'examen de cette délicate question qui, je dirais, est un élément essentiel des travaux que nous menons ici.

Le Président (*parle en anglais*): Je tiens à vous remercier vivement, non seulement de la déclaration que vous avez prononcée mais aussi des propositions et des idées que vous avez présentées aux membres de la Conférence.

M^{me} Kennedy (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, il va sans dire que nous soutenons les efforts que vous déployez pour nous guider dans nos travaux. Je crois l'avoir déjà dit, nous travaillons volontiers en séance plénière et en réunion informelle; nous suivons volontiers un programme qui durera une semaine, un mois, le temps d'une présidence ou un an. Comme l'ont dit mes prédécesseurs, nous avons adopté différentes variantes au fil des ans et sommes disposés à poursuivre nos travaux selon l'une ou l'autre de ces formules. Toutefois, à l'instar d'autres orateurs, je dirai que la tâche du présent organe consiste à négocier. Par conséquent, c'est avec plaisir que nous suivons le calendrier proposé, quel qu'il soit, sans pour autant nous imaginer qu'il s'agit d'un programme de travail important, si celui-ci doit seulement déboucher sur d'autres discussions vaines.

À titre d'exemple, j'ai noté l'autre jour au sujet des réunions informelles qu'il en serait rendu compte oralement et qu'elles n'auraient aucune incidence sur les positions des uns et des autres. On pourrait donc se demander: «à quoi bon?». Une fois encore, nous participons volontiers, nous prenons tout cela au sérieux, nous nous préparons et ne manquerons pas d'apporter notre contribution, mais la tâche de cet organe devrait être de négocier. Mon collègue a évoqué le Plan d'action adopté par la Conférence d'examen du TNP. Mon argumentaire ne repose pas sur ce plan d'action même si, bien sûr, nous avons signé ce document et en approuvons la teneur. Néanmoins, l'urgence de négociations portant sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires a été confirmée à plusieurs reprises dans de nombreuses instances et dans des contextes différents, notamment dans le cadre de la Conférence, même si cette notion a ensuite été rejetée. Il est donc plus urgent que jamais de nous atteler à cette tâche.

Nous espérons donc, Monsieur le Président, que vous réussirez à produire un programme de travail qui fera l'objet d'un consensus et contiendra un mandat prévoyant des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Notre estimé collègue brésilien a évoqué la nécessité d'un équilibre. Je dirai que cet équilibre avait été trouvé en 1995 grâce au mandat défini dans le rapport Shannon. On ne sera pas surpris d'apprendre que la position de mon pays est qu'il faut se conformer exactement à la formulation habituelle dans un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles: il faut traiter de la question des stocks. Je ferai également observer que nous traitons tous les jours cette question en lien avec la dilution et la vitrification. Nous ne remettons pas les choses à plus tard mais, en ce qui concerne des négociations officielles, notre position est que nous devrions commencer par les stocks. Toutefois, pour en revenir au mandat défini en 1995 dans le rapport Shannon, ce document ne prive pas de la possibilité d'inscrire les stocks au nombre des sujets traités, il y est précisément dit que cette question sera tranchée pendant les négociations.

Je pense donc que nous devons ouvrir les négociations. Les pays doivent lancer ce processus afin de s'attaquer aux questions clés, dont nous parlons depuis de nombreuses années, dont les définitions, la vérification et la portée. Il est important de continuer de parler de ces questions, nous sommes heureux de le faire, mais l'on ne saurait attendre de telles discussions qu'elles remplacent réellement les négociations.

Le Président (*parle en anglais*): Merci, Madame l'Ambassadrice, de cette importante déclaration. En tant que Président, je ne suis pas censé faire des observations sur les questions de fond. Toutefois, s'agissant de ce que vous avez dit au sujet des réunions informelles et, en particulier, du rapport oral du Président, je tiens à attirer votre attention sur le dernier paragraphe du document établi par la présidence belge, où il est indiqué que le président ou le coordonnateur peuvent eux aussi élaborer des rapports à titre personnel et les soumettre à la Conférence. Donc, si je comprends bien, pour un président, il est pour ainsi dire impossible de soumettre un rapport s'il le fait oralement. Cela dit, je comprends que ce qui est énoncé et envisagé dans le document CD/WP.565/Rev.1 s'entend sans préjudice de ce qui figure dans les rapports écrits des coordonnateurs, pour autant que ces documents aient été établis à titre personnel. Il s'agit de mon point de vue personnel, que je communique à titre d'information à toutes les délégations et à notre estimée collègue des États-Unis.

M. Duncan (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole car j'ai dit l'essentiel de ce que j'avais à dire lors des séances précédentes, mais la teneur de la déclaration du représentant de l'Australie m'a incité à le faire. Je suis d'accord avec une grande partie de ce qu'il a dit et il est important de se souvenir de ce qui se passe à l'extérieur de ce club particulier qu'est la Conférence.

Le débat que nous menons est important, il est également frustrant. En ce qui me concerne, j'y participe depuis cinq ans et, chose incroyable, en cinq ans, nous avons accompli ce qui, pour nous tous, était une véritable gageure au moment où nous nous efforçons d'entrer dans le XXI^e siècle et d'admettre que les notions d'Est et Ouest et de Nord et Sud sont complètement dépassées. Pourtant, nous l'avons fait. En 2007, nous avons formé une coalition interrégionale, qui a tenu bon face à toutes les tentatives visant à la défaire et à la détourner, et qui demeure la position de la plupart des nations ici représentées – en réalité, de pratiquement tous les États – à savoir qu'il existe un dispositif global que nous ne trouvons certes pas merveilleux, dont certains éléments nous gênent, mais dont nous pouvons tous nous accommoder, tous sauf un État. Nous avons réaffirmé cette position au cours des cinq dernières années, tant ici que dans différentes autres instances. Cela est bien entendu profondément décevant.

Toutefois, s'agissant des demandes exprimées par les représentants de certains États non dotés d'armes nucléaires – davantage de progrès sur la question du désarmement – nous avons réagi à cette requête en tant qu'États dotés d'armes nucléaires reconnus par le TNP. D'ailleurs, la mesure n^o 7 évoquée par le représentant de l'Australie est une offre concrète de nous atteler véritablement aux questions des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes, et nous avons fait cette offre de bonne foi.

Une autre question importante abordée pendant cette séance était celle du Moyen-Orient mais, pour des raisons assez évidentes, nous ne souhaitons pas la porter devant la Conférence.

En conclusion, c'est à regret et avec tout le respect que je leur dois que je dis à mes collègues que la situation est parfaitement claire: l'écrasante majorité peut tomber d'accord sur un dispositif, elle soutient fermement ce dispositif, elle a réaffirmé cette position à plusieurs reprises, mais un État ne peut admettre de laisser le reste de la communauté internationale aller de l'avant sur ces importants dossiers. Nous avons essayé toutes sortes de réarrangements des éléments de cet ensemble mais à chaque fois elles se sont soldées par un échec. Telle est la situation. Je vous souhaite bonne chance dans vos tentatives pour procéder à un nouveau réarrangement mais telle est la situation, et nous avons connu cette situation une grande partie des cinq ans écoulés.

M. Quintanilla Román (Cuba) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter et de vous faire part de notre satisfaction de voir qu'un représentant du peuple chinois relève le défi que constitue la présidence de la Conférence du désarmement. Nous rendons également hommage aux efforts faits par l'Ambassadeur du Chili pendant sa présidence. Seules la recherche de solutions négociées dans un cadre multilatéral et une prise de conscience de la nécessité de parvenir à des accords collectifs permettront de préserver la paix et la sécurité internationales. Ce à quoi j'ajouterai l'adoption de mesures pour sortir de l'impasse qui a marqué la Conférence ces dernières années. Il s'agit de la seule instance de négociation multilatérale consacrée au désarmement – et j'ajouterai «qui ne négocie pas» – et l'on devrait reconnaître l'importance qui lui revient à ce titre. À cette fin, Cuba est favorable à une relance des travaux de fond de la Conférence par l'adoption et la mise en œuvre d'un programme de travail incluant tous les thèmes à l'ordre du jour de la Conférence. Cuba engage la Conférence à montrer la souplesse voulue, en respectant le Règlement intérieur et en se livrant à un dialogue constructif, pour parvenir à adopter un programme de travail complet et équilibré prenant en compte toutes les vraies priorités en matière de désarmement et de maîtrise des armements.

Compte tenu des arguments soulevés précédemment, Cuba et de nombreux autres pays considèrent que, dans nos travaux, la plus haute priorité doit être accordée au désarmement nucléaire. Nous sommes favorables à la création d'un comité spécial et

exhortons la Conférence à entamer des négociations sur un instrument mettant en place un programme échelonné pour l'élimination complète des armes nucléaires dans un délai déterminé et sous un strict contrôle international. Cuba s'élève contre les intentions de certaines parties prenantes, qui cherchent à ignorer ou minimiser la pertinence du désarmement nucléaire et à imposer une approche sélective de la non-prolifération. S'agissant d'un éventuel traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, nous sommes préoccupés par le raisonnement sélectif et politisé qui se cache derrière un tel traité, sachant qu'il s'agit essentiellement des intérêts des pays occidentaux. Un appel mondial est à présent lancé en faveur de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il est donc nécessaire de prendre des mesures encore plus importantes sur cette question. À cette fin, nous sommes favorables à la création d'urgence d'un comité spécial au sein de la Conférence du désarmement chargé d'engager des négociations sur un instrument traitant de cette question.

Monsieur le Président, je vous ai fait part de certaines des positions et préoccupations de mon pays concernant les travaux de la Conférence. Permettez-moi de conclure en soulignant à nouveau que notre délégation soutient pleinement le mandat et les travaux de la Conférence, ainsi que l'action que vous mènerez en tant que Président.

Le Président (*parle en anglais*): Il me semble que de nombreuses délégations ont évoqué la nécessité d'un programme de travail ayant fait l'objet d'un accord, en particulier pour traiter de manière adéquate les différentes formulations ayant trait aux mandats portant sur les quatre questions centrales. En outre, de nombreuses délégations ont parlé d'équilibre dans leurs déclarations. «Équilibre» est le mot qu'elles ont utilisé.

Cela m'amène à rappeler, en me fondant sur des documents que j'ai lus et sur les négociations pertinentes dans le domaine du désarmement nucléaire, qu'un équilibre stratégique est également une chose qui est très souvent évoquée. Ainsi, «équilibre» est un mot et «équité» en est un autre. Je le dis car cela m'incite à poser une autre question, si je puis me permettre, sans préjudice de vos vues, entre autres, sur le programme de travail, simplement dans l'intérêt des échanges ciblés et interactifs dans cette salle au sujet de l'émergence d'un éventuel consensus. Comment devons-nous envisager la question de l'équilibre dans un programme de travail? Faut-il l'envisager dans le contexte de l'équilibre dans le programme de travail dans son ensemble ou s'agit-il de l'équilibre entre les mandats concernant l'une des questions clefs par rapport aux autres questions clefs? Que signifions-nous par ce terme et pourrions-nous avoir des discussions un peu plus approfondies afin de renforcer notre dialogue? Je le dis sans préjudice des contributions des autres délégations.

M. van den IJssel (Pays-Bas) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je ne sais pas si je serai capable de répondre à votre question mais permettez-moi de commencer par dire que je suis très heureux de vous voir à la présidence et que j'apprécie vivement les efforts que vous déployez pour faire avancer la Conférence du désarmement. Soyez assuré de mon soutien. Nous apprécions également vivement la possibilité de nous exprimer au sujet du programme de travail pendant cette séance plénière. Vous nous avez demandé de partager avec les États membres et avec vous nos vues au sujet des éléments indispensables dans un programme de travail. Je suis des plus disposés à partager certaines des vues des Pays-Bas sur cette question.

Permettez-moi de commencer par dire qu'il importe de comprendre que l'adoption d'un programme de travail n'est pas une fin en soi. Un programme de travail n'est rien d'autre qu'un instrument qui doit nous aider à remplir notre mandat. Adopter un programme de travail et/ou envoyer à l'Assemblée générale un rapport indiquant que nous avons adopté le programme de travail ne signifie pas que nous avons rempli notre mandat.

Ma deuxième observation est que, dans quatre ou cinq jours, si je ne m'abuse, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies se réunira à New York.

En octobre, un grand nombre d'entre nous se réuniront à la session de la Première Commission à New York. Dans ces deux instances, nous exprimons des positions, échangeons des vues, réaffirmons parfois des positions et, dans certains cas, les réitérons année après année, ce qui peut avoir une utilité, une fonction. Toutefois, à mon avis, la Conférence du désarmement ne doit pas emprunter cette voie. Notre tâche consiste à négocier. Les discussions qui ont lieu à la Conférence devraient être au service de négociations.

Il est donc indispensable que le programme de travail nous permette d'entamer des négociations ou, au moins, d'ouvrir clairement la voie à des négociations. Ensuite, il y a la question des points sur lesquels les négociations doivent porter. Nous sommes fermement convaincus que, dans cette instance, la question d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est celle qui bénéficie du soutien le plus important. Si tel n'est pas le cas, nous sommes bien entendu ouverts à d'autres propositions. Toutefois, nous pensons qu'il y a davantage d'objections sur toutes les autres questions. Passer d'un consensus moins un à un consensus moins quatre, cinq ou six ne nous mène nulle part, et ce n'est pas productif. Une fois de plus, si tel n'est pas le cas, nous demeurerons ouverts à toute suggestion.

Ayant dit cela, Monsieur le Président, je peux vous assurer que les Pays-Bas sauront faire preuve de souplesse au sujet du programme de travail. Nous sommes favorables tant au document CD/1864 qu'au document CD/1889. Nous pouvons soutenir la mention des stocks dans un mandat relatif au traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous devons le négocier et nous verrons où cela nous mène, mais il faut se garder de fixer des conditions dès le début. Pour nous, il importe que le programme de travail nous donne au moins l'espoir, voire davantage, de pouvoir commencer nos travaux.

M. Rao (Inde) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole. Comme c'est la première fois que je prends la parole en séance plénière sous votre présidence, je me permets de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence et de vous assurer du plein appui de ma délégation dans les travaux que nous mènerons pour faire progresser nos objectifs partagés.

Il y a plus d'un mois, plus précisément le 22 février, nous avons discuté sous la présidence du Chili des éléments possibles d'un programme de travail. Auparavant, le 25 janvier, sous la présidence du Canada, la Conférence a adopté son ordre du jour pour l'année. Toutefois, malgré les efforts louables accomplis par vos prédécesseurs, la Conférence n'a toujours pas adopté de programme de travail. Des discussions ont eu lieu sur les différents points de l'ordre du jour mais nous n'avons malheureusement encore entamé de négociations sur aucun de ces points conformément au programme de travail. Nous saluons donc votre initiative d'axer les délibérations sur cette question prioritaire pendant les trois séances plénières que vous présiderez. Nous continuons d'espérer que la Conférence du désarmement sera capable d'adopter au plus tôt un programme de travail et d'entamer des travaux de fond, notamment des négociations.

Comme je l'ai dit le 22 février, l'Inde ne fera pas obstacle au consensus qui pourrait émerger sur un programme de travail prenant pour point de départ le stade que nous avons atteint, dont témoigne la décision de consensus qui figure dans le document CD/1864 de mai 2009, si une telle décision permettait de lancer rapidement les travaux de fond de la Conférence.

Ma délégation est prête à travailler, au titre du programme de travail, sur les quatre questions qui ont été considérées, pendant les consultations avec vos prédécesseurs, comme des questions prioritaires dans les travaux des organes subsidiaires de la Conférence. Ces questions ont également été considérées régulièrement comme des priorités par les instances multilatérales extérieures à la Conférence et dans le cadre des travaux de la Conférence. Permettez-moi de préciser ma pensée. Le désarmement nucléaire reste notre

plus haute priorité. Avec d'autres membres du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 21, nous sommes favorables à l'objectif d'une convention sur les armes nucléaires interdisant la production, la mise au point, le stockage et l'utilisation d'armes nucléaires et prévoyant leur élimination complète dans un délai donné. Sans préjudice du rang de priorité que nous accordons au désarmement nucléaire, nous sommes prêts à négocier un traité universel, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. De fait, nous avons systématiquement soutenu le principe des négociations sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles depuis l'adoption de la résolution 48/57, selon laquelle un tel traité contribuerait beaucoup à la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects, adoptée en 1993 par l'Assemblée générale.

À cet égard, je souhaite souligner que nous ne souhaitons pas une remise en cause de l'ancien consensus au sujet d'un mandat de négociation, réaffirmé à plusieurs occasions par le passé. À notre avis, cela nous éloignerait encore plus de la possibilité d'ouvrir rapidement des négociations. En outre, nous pensons que des négociations visant à obtenir un accord sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes compléteront d'autres mesures visant à réduire le poids des armes nucléaires et contribueront à faire avancer le désarmement nucléaire et la non-prolifération sous tous ses aspects.

Nous appuyons l'objectif de la négociation d'instruments juridiquement contraignants propres à améliorer la sécurité dans l'espace pour tous les utilisateurs de cet environnement. Il s'agit actuellement d'un impératif compte tenu de l'évolution rapide de la technologie spatiale, de la menace de plus en plus importante qui pèse sur la sécurité et la sûreté des biens spatiaux et du déploiement d'armes dans l'espace.

En conclusion, nous comptons bien écouter le débat d'aujourd'hui et continuer de participer aux discussions de la Conférence, afin de permettre à cette instance d'entamer rapidement ses travaux de fond en parvenant à un consensus sur le programme de travail. Telle est notre priorité et elle ne doit pas changer.

M. Danon (France): Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette discussion, que je trouve très intéressante, sur la question du programme de travail. Cette discussion tourne beaucoup actuellement sur la question de savoir si le mandat que nous souhaitons définir pour les travaux de la Conférence doit être inclus ou non dans le programme de travail. Il y a deux conceptions possibles: soit le programme de travail est différent du mandat, est séparé de celui-ci, soit le programme de travail inclut ledit mandat.

Bien entendu, comme l'a dit notre collègue néerlandais, le fait d'avoir un programme de travail sans mandat n'est pas suffisant. Il nous faut un programme de travail, de fait un programme d'activité, et aussi un mandat. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas avoir l'un sous prétexte que l'on veut l'autre. Nous considérons donc pour notre part qu'il serait, pour les raisons qu'a expliquées notre collègue colombien, déjà satisfaisant d'avoir un des deux éléments indispensables à cette conférence, le programme d'activité.

Qu'on le qualifie ou non de programme de travail est effectivement une question de nature formelle car, comme l'a dit aussi l'Ambassadeur des États-Unis, ce n'est pas parce qu'on qualifie de programme de travail un programme d'activité que, pour autant, la Conférence travaille effectivement selon son mandat. Mais c'est déjà un pas. Je n'ai donc jamais considéré, personnellement, que le fait d'appeler programme de travail le calendrier des activités était suffisant, mais je considère qu'il faut au moins avoir cela et que cela permet d'officialiser nos discussions, de travailler avec plus de clarté, de s'organiser, bref, tous les éléments indiqués par notre collègue de Colombie tout au début et, en plus, d'établir le rapport de substance, s'il y a de la substance en fin d'année.

Cela ne change pas bien entendu le fait que l'objectif de la Conférence du désarmement est, bien sûr, de négocier de nouveaux instruments internationaux. De ce point de vue, comme l'avait dit une fois la délégation britannique, il faut distinguer les discussions qui ne servent à rien et les discussions qui conduisent progressivement à la négociation. Je rappelle que ce fut le cas pendant des années avec la Convention sur les armes chimiques, pour laquelle le mandat du groupe de travail était d'abord de discuter, et un jour la Conférence du désarmement a transformé le groupe de discussion en comité ad hoc pour la négociation. Car les discussions avaient permis de rendre plus «mûr» le moment du démarrage de la négociation.

Il y a donc des discussions qui sont utiles parce qu'elles préparent à la négociation, qu'elles conduisent à la négociation. Si l'on veut démarrer directement la négociation, cela paraît aujourd'hui difficile, au moins pour le traité sur les matières fissiles.

De ce point de vue, je ne partage pas a priori l'analyse de mon collègue et ami brésilien qui a eu l'air de considérer dans son intervention que, ce qui bloquait le démarrage de la négociation sur ce traité, c'était le fait que l'on n'arrivait pas à se mettre d'accord sur la question des stocks. Il me semble que ce n'est pas suffisant, ou alors, c'est moi qui fais une erreur d'analyse. Les arguments donnés par le Pakistan pour ne pas démarrer la négociation sur le traité étaient de plusieurs ordres. Si je me souviens bien – je parle sous le contrôle de notre collègue pakistanais – il y a trois arguments principaux: premièrement, la négociation gèlerait la différence entre l'Inde et le Pakistan («freeze the gap», avait dit M. Zamir Akram); deuxièmement, le lancement de la négociation n'est pas possible en raison des effets que l'accord entre l'Inde et un certain nombre de pays a eus sur la situation stratégique du Pakistan; troisièmement, la question des stocks n'est pas résolue. La question des stocks n'était donc qu'un élément parmi d'autres expliquant pourquoi le Pakistan ne pouvait pas accepter le démarrage de la négociation.

Mais si le Pakistan nous dit aujourd'hui que, si la question du mandat des stocks à l'intérieur du mandat relatif au traité est réglée, nous pouvons démarrer la négociation, ce serait un vrai changement et la France serait tout à fait prête à revoir sa position sur la question. Mais je ne crois pas qu'il en soit ainsi.

Je suis donc assez pessimiste quant à la possibilité de trouver cette année un mandat de négociation qui recueille le consensus dans cette salle. Je suis donc en faveur, sur cette question, de pousser les discussions le plus loin possible, et votre approche, Monsieur le Président, me paraît être la bonne de ce point de vue puisque tous vos efforts tendent à ce que nous puissions, sur ce sujet, tenir des discussions aussi productives que possible dans cette salle pour aller vers des possibilités de négociation.

En résumé, Monsieur le Président, je considère que le fait d'avoir qualifié de programme de travail le calendrier des activités est une condition nécessaire mais non suffisante pour faire des progrès, que cela n'enlève rien à la discussion sur les mandats car nous sommes priés, si l'on peut dire, par les statuts de la Conférence du désarmement, de trouver des mandats de négociation, ce qui ne veut pas dire que ces mandats doivent être inclus dans le programme de travail. Cela étant, je reste évidemment ouvert à toute suggestion qui nous permettrait de sortir de l'impasse.

Monsieur le Président, puisque j'ai la parole, je voudrais, au titre de l'article 30 de notre règlement intérieur, aborder un autre sujet, si vous me le permettez, qui relève de l'article 13. En effet, nous savons tous que, très prochainement, M. Ordzhonikidze, après neuf ans au service de cette conférence, va partir pour exercer d'autres fonctions et nous aurons l'occasion de lui redire toute l'appréciation extrêmement positive que nous portons sur les années qu'il a passées parmi nous. Son remplacement est prévu et son remplaçant est déjà connu. Cela étant, Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Conférence sur l'article 13 du Règlement intérieur. Je le lis en anglais.

(L'orateur poursuit en anglais)

À la demande de la Conférence et après consultations avec celle-ci, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies nomme le Secrétaire général de la Conférence, lequel est en même temps son représentant personnel et est chargé d'aider la Conférence et son président à organiser les travaux et le calendrier de la Conférence.

(L'orateur reprend en français)

Monsieur le Président, sans être procédurier – je pense que beaucoup parmi nous savent que la procédure n'est pas ma tasse de thé – je constate quand même que la nomination d'un nouveau secrétaire général de la Conférence passe par un certain nombre d'étapes, dont un certain nombre de consultations avec la Conférence et d'une saisine de la Conférence auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Je souhaiterais donc – et j'en saisis ainsi officiellement aujourd'hui l'actuel Secrétaire général de la Conférence – avoir quelques éclaircissements sur la procédure qui va nous permettre d'agréer le prochain Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*): Je tiens beaucoup à vous remercier de votre déclaration et de votre importante contribution au débat sur la question du programme de travail. En ce qui concerne la question de procédure que vous avez soulevée, je pense qu'elle est légitime et, avec votre accord, je compte y revenir lorsque les orateurs inscrits sur la liste des participants au débat sur le programme de travail auront tous pris la parole. Le Secrétaire général de la Conférence souhaite à présent prendre la parole. Je voudrais l'inviter à formuler ses éclaircissements avant de revenir à la question du programme de travail.

M. Ordzhonikidze (Secrétaire général de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, quand on lit l'article 13 du Règlement intérieur, il ne donne pas une idée très claire de la marche à suivre pour nommer mon successeur. C'est un peu déroutant, probablement parce que vos prédécesseurs s'occupaient davantage des questions de fond que des problèmes de procédure. Quoiqu'il en soit, nous avons un précédent et lorsqu'un précédent existe, on peut le suivre.

Premièrement, le Haut Représentant pour les affaires de désarmement vous informe par lettre de l'intention du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de nommer Monsieur Untel, qui est Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, comme Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général. Ensuite, vous êtes censé tenir des consultations au sujet de cette nomination, comme prévu à l'article 13. La lettre contient également une phrase rédigée par un ancien président de la Conférence, qui indique qu'après avoir tenu des consultations avec les groupes régionaux, il est désormais en mesure d'indiquer que, d'une manière générale, tous les membres des groupes et la Chine ont approuvé la nomination par le Secrétaire général de Monsieur Untel comme Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général. La lettre s'achève sur la mention que, en conséquence et avec votre assentiment, il compte répondre à la lettre du Haut Représentant pour les affaires de désarmement pour l'informer de l'issue des consultations du Président de la Conférence et de la décision prise par la Conférence.

Voilà en substance la teneur de la lettre qui a été envoyée par le Président et qui figure dans le document CD/PV.897, lequel pourrait être distribué pour information, si vous le souhaitez. Peut-être que mon interprétation de l'article laisse à désirer et que vous en aurez une autre, mais j'en doute fort. Quoiqu'il en soit, mieux vaut consulter ce document qu'entendre ma voix: après neuf ans, je suis très las d'expliquer certains points de détail, en particulier l'article 13 et, selon certaines personnes, 13 n'est pas un chiffre porte-bonheur. Je me considère comme peu chanceux. Peut-être mon successeur le sera-t-il davantage. Par conséquent, avec l'accord du Président de la Conférence, le secrétariat va distribuer le document en question.

Le Président (*parle en anglais*): Merci, Monsieur le Secrétaire général, pour ces éclaircissements. Avant de donner la parole à l'Ambassadeur du Japon, la question ayant été soulevée, je souhaite, si vous le voulez bien, vous faire part de mes pensées concernant les questions de procédure en ma qualité de Président.

Il ressort des précisions apportées par le Secrétaire général de la Conférence que le Haut Représentant pour les affaires de désarmement doit adresser une lettre aux membres de la Conférence du désarmement, et le Secrétaire général de la Conférence a également dit que des consultations entre le Président et les coordonnateurs régionaux seraient nécessaires, ainsi qu'une décision de la Conférence du désarmement indiquant les résultats des consultations tenues dans cette salle entre les membres.

Je souhaite donc vous entretenir de deux questions. Premièrement, étant donné que le Secrétaire général de la Conférence, faisant preuve d'une grande prévoyance, a déjà réservé le 15 mai pour une séance plénière, si tous les membres en sont d'accord, cette séance plénière pourrait être consacrée aux procédures d'approbation de la nomination du nouveau Secrétaire général de la Conférence. Après l'envoi des lettres du Haut Représentant pour les affaires de désarmement, je vais donc essayer de consulter les coordonnateurs régionaux pendant la période intersessions. S'il n'y a pas d'opposition, j'indiquerai alors en ma qualité de Président, dans une lettre qui sera envoyée par le secrétariat à tous les membres, que la tenue d'une séance plénière étant déjà prévue le 17 mai, j'ai l'intention de consacrer ladite séance à des questions de procédure relatives à l'approbation de la nomination du nouveau Secrétaire général. Dans cette lettre, je demanderai formellement aux membres d'exprimer leurs positions compte tenu en particulier du fait qu'il n'y aura pas de séance plénière ou autre pendant la période intersessions. Dans la lettre, j'indiquerai également que j'espère que d'ici au 15 avril les délégations auront indiqué si leur position est différente de celle que j'ai exprimée dans la lettre.

Deuxièmement, étant donné que je ne m'attendais pas à ce que cette question soit soulevée aujourd'hui et au vu des efforts énormes accomplis par le Secrétaire général de la Conférence dans le cadre de l'examen des questions relatives à la Conférence du désarmement, un certain nombre de délégations ont déjà proposé de tenir une séance extraordinaire pendant la pause intersessions pour dire au revoir à notre collègue M. Ordzhonikidze.

Je ne souhaite pas lancer le débat sur cette question au stade actuel mais, étant donné qu'elle a été soulevée, je vous ai brièvement communiqué mes pensées sur les questions de procédure avant d'inviter l'Ambassadeur du Japon à revenir sur la question du programme de travail. J'espère que cela vous convient. Cela semble être le cas.

M. Suda (Japon) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, vous avez cité une question très intéressante, celle de l'équilibre dans le programme de travail. Je pense que c'est une question très intéressante et je me félicite vivement de cet exercice qui consiste à faire le point sur le chemin parcouru et les mesures qu'il importe que nous prenions pendant le reste de la session de 2011. Sur la question de l'équilibre, je comprends qu'il y a différentes priorités: certains délégués accordent une priorité plus élevée que d'autres aux quatre différents points de l'ordre du jour. Toutefois, je pense que nous devrions faire preuve de prudence lorsque nous parlons d'équilibre entre les quatre points de l'ordre du jour. Peut-être que la prévention d'une course aux armements dans l'espace est de nature un peu différente mais les trois autres points sont tous des questions importantes dans le cadre de la promotion du désarmement nucléaire. Aussi, quand nous parlons d'équilibre, nous ne devrions pas parler de vérifier l'existence de cet équilibre ou d'empêcher un équilibre entre ces trois points mais penser plutôt aux manières d'aller de l'avant dans l'examen de ces trois points, en fonction de la situation relative à chacun. Si un point se prête à l'ouverture de négociations, nous devrions aller de l'avant et si la situation relative à un autre point

nécessite des discussions plus approfondies, des discussions intensives, alors nous devrions encourager les discussions. Je pense que l'important est de penser à l'équilibre mais, en même temps, à la manière d'aller de l'avant dans le traitement de tous les points.

Cela étant dit, sur la question du programme de travail ou du programme des activités de la Conférence pour les semaines ou les mois à venir, il est très pratique que les trois Présidents aient déjà établi un programme des activités qui a reçu l'approbation des délégations. Toutefois, la Conférence ne porte pas seulement sur le programme indicatif ou sur le programme de travail, pour autant qu'il contienne un programme des activités seulement; ce n'est pas l'objectif de la Conférence. Comme l'a dit l'Ambassadeur des Pays-Bas, nous ne travaillons pas pour un programme de travail, mais un programme de travail est nécessaire pour nous permettre d'engager les travaux de fond. Ainsi, un programme de travail, quel que soit le nom que vous lui donnez, ne contenant pas de projet relatif aux travaux de fond n'aurait pas grande importance et ne répondrait pas à la demande très ferme de la communauté internationale. La Conférence du désarmement est la seule instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement et quel que soit le consensus que nous recherchons il devrait porter sur un programme de travail de fond. Tout programme de travail, si tel est le nom que nous décidons de lui donner, s'il ne prévoit pas clairement d'engager les négociations sur certains points de l'ordre du jour, ne répondra pas aux attentes de la communauté internationale.

Ma délégation est prête à faire preuve de souplesse sur les quatre points de l'ordre du jour, à condition que nous puissions entamer les travaux de fond sur tous ces points. Toutefois, conformément au document final de la Conférence d'examen de 2010 du TNP et à la résolution pertinente de l'Assemblée générale, entre autres, si nous ne parvenons pas à un accord sur un projet clair prévoyant le début des négociations sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles, nous n'aurons pas rempli la tâche qui nous a été confiée. S'il y a des désaccords au sujet du mandat prévoyant la négociation d'un tel traité, ma délégation réaffirme clairement sa position et je pense que de nombreuses autres délégations en conviennent: l'ouverture de toute négociation doit se fonder sur le mandat qui est défini dans le rapport Shannon. Si tel n'est pas le cas, nous allons juste passer les années qui viennent à débattre de ce que le point de départ des négociations doit être.

Telle est la position de ma délégation et j'espère que nous prenons conscience du fait que le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles a été reconnu comme représentant une étape indispensable dans le processus de désarmement nucléaire et de non-prolifération. C'est donc aussi un élément indispensable de tout programme de travail, quel que soit le nom qu'on lui donne, pour les travaux de fond de la Conférence du désarmement à la présente session.

M. Daryaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'apprécie l'intéressante déclaration faite par notre collègue, qui nous a rappelé le problème principal, celui de savoir quel est le mandat de cet organe. Cet organe a été créé sur la base de la décision prise à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, de négocier un instrument juridiquement contraignant dans le domaine du désarmement. Aussi, tous les efforts devraient tendre à la réalisation de cet objectif.

Le programme de travail est important parce qu'il semble, du moins de notre point de vue, qu'il s'agisse d'une activité qui aide la Conférence à remplir son mandat ou à s'en acquitter. À la question de savoir si un programme de travail simplifié favoriserait la réalisation de cet objectif, nous n'avons pas encore reçu de réponse claire. Nous avons entendu un argument très intéressant, de la part de l'Ambassadeur du Chili, sur la nécessité de débattre afin de parvenir à un accord sur l'enchaînement des thèmes à négocier. C'est un point intéressant en ce qu'il nous amène à nous demander quelle est la priorité principale de cet organe. La priorité principale, du moins d'après ce que nous avons entendu de la

majorité des membres, est le désarmement nucléaire. Cela nous amène à la cause profonde des problèmes auxquels se heurtent les travaux de la Conférence car si nous touchons à cette question, la question principale, et envisageons les choses sous l'angle de la contribution au désarmement nucléaire, les travaux de la Conférence s'en trouveront facilités.

De ce fait, la première priorité de la Conférence est d'adopter et de mettre en œuvre un programme de travail équilibré et complet. En gardant à l'esprit l'urgence qu'il y a à éliminer le danger que font peser les armes nucléaires sur la sécurité internationale, nous engageons les membres de la Conférence du désarmement à adopter et mettre en œuvre un programme de travail équilibré et complet en se fondant sur l'ordre du jour de la Conférence, qui traite toutes les questions centrales, conformément au Règlement intérieur.

J'ai présenté à maintes reprises la position de mon pays au sujet du degré de priorité des travaux de la Conférence. Dès lors, je me contenterai de rappeler brièvement certains éléments clés qui doivent être pris en compte dans nos délibérations sur le programme de travail pour 2011. Nous avons toujours demandé l'adoption d'un programme de travail équilibré et complet. Ma délégation a insisté sur l'équilibre et la nécessité de prendre des décisions par consensus. Le Règlement intérieur de la Conférence est l'instrument qui nous guide et qui devrait être pleinement respecté. Nous avons déjà rappelé la nécessité d'agir avec sagesse et de prendre des décisions sûres et censées qui soient acceptables par tous. À notre avis, un programme de travail complet et équilibré permettra à la Conférence du désarmement d'entamer des négociations sur les quatre questions centrales et servira au mieux les objectifs de la Conférence, ainsi que la sécurité et la sûreté de la communauté internationale dans son ensemble.

Pour ma délégation, le désarmement nucléaire est la priorité absolue, et il en va de même pour la plupart des membres de la Conférence. Il est apparu très clairement, lors des discussions de fond tenues ces dernières séances plénières et lors de réunions informelles, que le désarmement nucléaire est la priorité première de la grande majorité des pays du monde, dans différentes régions. Je suis heureux que la priorité du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies coïncide aussi avec la plus haute priorité de cette majorité de pays. Le désarmement nucléaire reste notre plus haute priorité et, pour un monde meilleur et plus sûr, la Conférence du désarmement devrait convenir de mettre en place un comité spécial chargé d'entamer les négociations sur le désarmement nucléaire le plus tôt possible. Une convention sur les armes nucléaires constituant un instrument international juridiquement contraignant portant sur un programme progressif en vue de l'élimination complète des armes nucléaires est un but auquel nous aspirons depuis longtemps et c'est une question mûre pour la négociation. Il faudrait que le programme de travail comporte un mandat de négociation sur cette question. L'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'utilisation d'armes nucléaires ou la menace de telles armes. D'ici là, il faudrait tendre en priorité vers un instrument universel, non soumis à conditions et ayant force exécutoire, porteur de garanties de sécurité envers les États non dotés d'armes nucléaires, et ce, en mettant en place un comité spécial chargé de négocier au sein de la Conférence du désarmement. Nous sommes favorables à l'ouverture de négociations sur la conclusion d'un traité juridiquement contraignant visant à interdire la possibilité de lancer une attaque depuis l'espace et d'une guerre spatiale et à prévenir l'implantation d'armes dans l'espace. Un tel instrument juridiquement contraignant devrait améliorer la sécurité de tous les pays et créer les conditions nécessaires aux utilisations pacifiques de l'espace.

S'agissant de la question d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, nous avons déclaré sans ambiguïté qu'un tel traité devait englober les stocks et la vérification. Le traité devra marquer une étape décisive et significative sur la voie du désarmement nucléaire et de la non-prolifération sous tous ses aspects. Il faut un traité

complet, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable, couvrant la production passée, les stocks existants et la production future de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. La négociation d'un traité qui ne couvrirait pas les stocks serait vide de sens et donc vaine. Je crois que notre programme de travail doit être très clair sur ce point.

Monsieur le Président, nous appuyons les efforts que vous faites pour guider la Conférence vers un consensus sur une décision concernant un programme de travail équilibré et complet. Puisque j'ai la parole et que vous avez soulevé une question relative au document CD/WP.565/Rev.1, permettez-moi également de faire part de notre interprétation du paragraphe 5. Je pense qu'il est clairement dit au paragraphe 5 que les présidents et coordonnateurs sont tenus de faire rapport oralement, à titre personnel, sur les discussions tenues sur les divers points de fond inscrits à l'ordre du jour, au Président, lequel met au point la version définitive des rapports, sous sa propre responsabilité et en concertation avec chacun des présidents et coordonnateurs. Les rapports n'influent en aucune manière sur les positions des membres de la Conférence du désarmement. Ainsi, je pense que le texte est complètement clair au sujet du traitement à donner à ces rapports et la principale responsabilité incombe au Président, et non pas au Coordonnateur.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, ma délégation apprécie les efforts que vous faites pour continuer à chercher un programme de travail qui, nous le savons tous, se fait attendre depuis un certain temps, depuis plus de dix ans en fait. En outre, il convient de noter qu'à l'article 28 du Règlement intérieur, il est fait obligation à la Conférence d'établir un programme de travail au début de chaque session. Toutefois, nous menons actuellement un débat intéressant, un débat sémantique d'une certaine manière, sur ce qu'un programme de travail signifie vraiment et, bien sûr, on peut avoir des opinions différentes sur cette question.

Je souhaite seulement réaffirmer ceci. Je l'ai dit plusieurs fois auparavant. Ma délégation a soutenu l'approche adoptée dans le document CD/1864 en 2009. Il nous a semblé qu'il s'agissait d'un très bon compromis et le fait qu'un consensus ait été dégagé à ce sujet à l'époque semble démontrer qu'il s'agissait d'un très bon compromis. Le document CD/1864 portait sur tous les points inscrits à l'ordre du jour et contenait un mandat de négociation sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Sans vouloir entrer dans les détails, pour ce qui est du contenu, nous continuons de penser que cela est très logique. Toutefois, comme nous le savons tous, ce document s'est heurté à des problèmes et c'est un membre de la Conférence qui s'y est opposé. À ce sujet, je partage entièrement l'avis de l'Ambassadrice Duncan et considère que c'est regrettable. Nous continuons de regretter que cette proposition se soit heurtée à ces difficultés et qu'une délégation ait continué de s'opposer à la proposition. Pendant les longs débats qui se sont tenus sur cette question, l'argument qui a souvent été avancé, y compris par moi, est que par principe, on doit défendre ses positions pendant les négociations et ne pas s'opposer à l'ouverture de négociations mais plutôt participer aux négociations et y défendre ses intérêts. Je pense qu'il s'agit d'un très bon principe.

J'ai participé à différentes consultations informelles sur la question du programme de travail, comme presque tous mes collègues autour de cette table, et j'ai toujours dit aux présidents qui s'enquerraient de mon opinion que j'étais un client facile. J'ai essentiellement précisé deux choses: j'ai dit que notre préférence allait à une approche telle que celle qui est décrite dans le document CD/1864, mais que nous n'entraverions pas le processus s'il se dégageait une autre approche raisonnable pouvant nous aider à commencer nos vrais travaux, à savoir la négociation d'instruments dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements. Je pense que la célèbre phrase d'une éminente personnalité chinoise mérite d'être citée sous votre présidence, à savoir: «Peut m'importe que les chats soient gris ou noirs, l'important est qu'ils attrapent des souris». Je pense qu'il s'agit d'un très bon principe, pour autant que l'on tombe d'accord sur quelque chose qui nous aidera à

entamer nos vrais travaux, à savoir négocier des instruments dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements et non pas juste poursuivre les discussions. Nous discutons depuis plusieurs années mais, si nous ouvrons vraiment des négociations, notre délégation sera heureuse d'examiner toutes les propositions qui pourront nous mener précisément à cet objectif.

M. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Monsieur le Président, ma délégation apprécie que vous ayez organisé la présente séance plénière pour nous permettre de discuter de la situation dans laquelle nous nous trouvons en ce qui concerne le programme de travail.

Les approches qu'adopte en principe ma délégation en ce qui concerne le programme de travail de la Conférence ont déjà été présentées plusieurs fois et, bien entendu, ont été exprimées la première fois lorsque nous avons soutenu le document CD/1864 et donné notre avis sur d'autres documents établis puis présentés sur la base du document CD/1864. Je ne vais donc pas répéter tout cela maintenant. Je ne souhaite pas non plus revenir sur l'historique des travaux de la Conférence du désarmement, mais nous avons probablement tous besoin de comprendre que ce que nous faisons maintenant s'appuie sur les efforts de nos prédécesseurs et, comme vous l'avez observé, l'équilibre des intérêts qui s'est dégagé ces dernières années. Cet équilibre des intérêts apparaît à la fois dans le cadre des questions spécifiques telles que le mandat défini dans le rapport Shannon concernant les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, et s'exprime directement dans l'équilibre des intérêts entre les quatre points clefs de l'ordre du jour. Bien sûr, la question des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est importante, nécessaire et urgente, mais cela ne signifie nullement que d'autres questions sont moins importantes, moins pressantes ou moins cruciales. Ce n'est probablement pas une coïncidence si d'autres questions ont été soulevées lors des discussions précédentes et dans les projets précédents de programmes de travail avec exactement le même mandat de négociation que pour les négociations portant sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. J'observe cela en particulier au regard de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ces dernières années, on a montré une certaine souplesse pour progresser sur la voie du consensus et permettre à la Conférence d'ouvrir des négociations, mais actuellement on ne peut malheureusement dire que les choses évoluent dans le bon sens ou qu'elles prennent un tour favorable.

La question du type de Conférence du désarmement dont nous avons besoin a sûrement été posée. Il est certain que la Conférence a un seul mandat: poursuivre les négociations. Toutefois, nous devons probablement donner une réponse honnête à la question de savoir si nous sommes prêts avec les membres actuels de la Conférence à entamer des négociations dès demain ou à adopter un programme de travail qui nous permettrait d'ouvrir les négociations, en particulier sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. La réponse est: «probablement pas». Donc, la question est de savoir si nous devons conserver la Conférence du désarmement en tant qu'outil de travail ou si, dans le cadre de la recherche d'un d'accord sur un programme de travail et dans le cadre de négociations portant sur une seule question, nous finissons en fait par enterrer cet instrument en tant que tel. Il me semble que toute tentative, même bien intentionnée, de porter des questions hors du cadre de la Conférence aurait pour effet de rendre les négociations hautement complexes et très peu productives et, à terme, aboutirait à la disparition de la Conférence du désarmement en tant que telle.

Malheureusement, je n'ai ni formule magique ni recette à proposer, mais il me semble que nous devons tous prendre conscience qu'il nous faut assumer la responsabilité de la Conférence du désarmement en tant qu'outil et que, aujourd'hui, il s'agit vraiment de savoir si cet outil sera encore en place l'année prochaine et si nous aurons besoin de négocier pour savoir qui sera le nouveau Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence du désarmement.

M. El-Atawy (Égypte) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous assurer de la coopération de ma délégation et de saluer votre direction de la Conférence et vous remercier, en outre, d'avoir organisé des réunions pour discuter du programme de travail, que nous considérons comme la plus haute priorité de la Conférence.

La position de l'Égypte au sujet du programme de travail est bien connue. Le désarmement nucléaire est la plus haute priorité de l'Égypte dans le cadre de la Conférence. Citant le Président de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous avons toujours pensé que, compte tenu de la nature des armes nucléaires, la principale priorité de la Conférence du désarmement restait de négocier un traité sur le désarmement nucléaire, un traité juridiquement contraignant. En outre, permettez-moi d'évoquer brièvement ce que nous avons entendu ces derniers jours au sujet de l'importance des instances multilatérales consacrées au désarmement nucléaire. Nous pensons que les instances multilatérales sont de la plus haute importance pour le désarmement nucléaire. Les mesures unilatérales, bilatérales et plurilatérales sont toujours les bienvenues mais leurs effets restent limités. Le désarmement nucléaire devrait être traité dans des instances multilatérales. Tout comme nous attachons une importance cruciale au TNP en tant que cadre pour le désarmement nucléaire et la non-prolifération, nous attachons également une importance cruciale à la Conférence du désarmement lorsqu'il s'agit de s'occuper du désarmement nucléaire.

Nous approuvons la proposition du Mouvement des pays non alignés tendant à ce que le désarmement nucléaire soit traité dans le cadre d'une convention sur les armes nucléaires, selon un calendrier précis. Toutefois, j'aimerais que l'Ambassadeur Duncan soit présent dans cette salle, afin de pouvoir l'assurer que l'Égypte a soutenu le document CD/1864 dans un bloc interrégional. Je l'assure également que nous convenons, avec l'Australie et le Royaume-Uni, que le programme de travail de 2011 devrait au moins comporter les points sur lesquels nous sommes tombés d'accord à la Conférence d'examen du TNP de 2010 et qu'il devrait aussi tenir compte des mesures n^{os} 6, 7 et 15. Toutefois, permettez-moi un léger désaccord avec notre collègue australien s'agissant de l'affirmation selon laquelle le document CD/1864 tient compte des mesures n^{os} 6, 7 et 15. Ce document ne tient pas compte de la mesure n^o 6. Il me semble que l'expression utilisée dans le document CD/1864 était «échanger des vues sur le désarmement nucléaire», ce qui ne correspond pas aux attentes que nous avons définies lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Je conviens avec l'Ambassadeur du Royaume-Uni que les États dotés d'armes nucléaires ont négocié de bonne foi le plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010, et c'est la raison pour laquelle nous voulons espérer que cette bonne foi gagnera la Conférence du désarmement. Ainsi, lorsque nous parviendrons à un accord sur le programme de travail de la Conférence, il faudra utiliser le même libellé, en particulier sur le désarmement nucléaire et sur la création d'un organe subsidiaire chargé de traiter cette question. Je pense qu'il y a aussi une légère différence entre le libellé utilisé pour les garanties de sécurité négatives dans le plan d'action et celui qui est utilisé dans le document CD/1864.

Nous devrions concentrer notre temps et nos efforts sur l'obtention d'un accord au sujet du programme de travail qui nous permettra de traiter les questions que nous examinons ici, à la Conférence du désarmement, à savoir négocier des accords juridiquement contraignants sur les questions de désarmement.

Puisque j'ai la parole, j'aimerais, si vous le permettez, aborder une autre question et invoquer l'article 30 du Règlement intérieur. Pendant les périodes intersessions, les groupes régionaux ne tiennent pas de réunion. C'est pourquoi s'il y a une question à régler, telle que la nomination du Secrétaire général de la Conférence du désarmement, nous prions aimablement le Président d'en faire part directement à tous les membres de la Conférence,

sans tenir de réunion avec les coordonnateurs régionaux, qui ne seraient pas en mesure de communiquer ces informations en retour à leur groupe.

Le Président (*parle en anglais*): En ce qui concerne le point de procédure que vous avez soulevé, nous avons clairement entendu le Secrétaire général de la Conférence dire que le Président doit tenir des consultations avec les coordonnateurs régionaux. Pour ma part, je suis disposé à le faire. Toutefois, si les coordonnateurs régionaux pensent que je pourrais simplement sauter cette étape et soumettre directement mes lettres aux membres de la Conférence par l'intermédiaire du secrétariat, je ne manquerai pas de le faire.

Y a-t-il des objections à la proposition du représentant de l'Égypte en ce qui concerne les coordonnateurs régionaux? Je constate qu'il n'y a pas d'objection et procéderai donc en conséquence pour le point de procédure soulevé.

M. Khelif (Algérie) (*parle en arabe*): Monsieur le Président, la délégation algérienne vous remercie de nous donner l'occasion de réfléchir au programme de travail. Notre délégation souhaite réaffirmer que l'Algérie a toujours souhaité que la Conférence adopte un programme de travail qui lui permettrait d'engager des négociations. L'Algérie a fait de nombreuses propositions à cette fin, dont celle établie par les Ambassadeurs des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et, ensuite, dans le cadre de la proposition soumise par les six Présidents de la session de 2009, dont il est fait état dans le document CD/1867. Aujourd'hui, la délégation algérienne souhaite souligner à nouveau certains éléments liés à cette question.

(*L'orateur poursuit en français*)

Monsieur le Président, le programme de travail à la Conférence n'est pas une fin en soi. C'est un moyen destiné à nous permettre d'avancer et de progresser dans la voie des négociations pour conclure des traités relatifs au désarmement. Un tel programme, pour être crédible et attrayant, doit répondre aux préoccupations en matière de sécurité de tous les États, qu'ils soient ou non membres de la Conférence. Ce programme devrait, de notre point de vue, être global et équilibré en traitant l'ensemble des priorités, ces priorités qui devraient être convergentes pour asseoir un monde plus sûr et qui refléteraient les principes de la Charte des Nations Unies. Ces priorités ne devraient pas être conflictuelles.

Dans ce cadre, ce programme devrait traiter à titre prioritaire du désarmement nucléaire avec pour corollaire le traité sur les matières fissiles. Il est essentiel également qu'un tel programme aborde la question des garanties de sécurité négatives et celle de l'arrêt de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Nous avons écouté attentivement ce qui a été dit par les honorables ambassadeurs et représentants et nous avons constaté que la question du traité sur les matières fissiles figure parmi les priorités pour certaines délégations au motif qu'elle est prête ou «mûre» pour des négociations. Nous souhaiterions savoir quels sont les critères qui nous permettraient de dire que cette question est «mûre» et que telle autre ne l'est pas. La question du traité n'est pas «mûre». Pour l'Algérie, État non doté de l'arme nucléaire, la question qui est prioritaire pour le moment est celle des garanties négatives de sécurité. Nous sommes d'accord avec certaines délégations qui disent que la conclusion d'un traité multilatéral contraignant sur les questions de garanties de sécurité négatives serait incompatible avec les doctrines de dissuasion. Certes, c'est le cas. Ce que nous souhaiterions voir disparaître, ce sont ces doctrines et non notre sécurité. Parce que, face à notre sécurité, la question de l'arrêt de la production future des matières fissiles devient une question secondaire.

Concernant l'approche relative au programme de travail, Monsieur le Président, nous avons également écouté avec intérêt les avis favorables au programme de travail simplifié ou à un calendrier d'activités. La délégation algérienne est ouverte à toutes les initiatives et à toutes les idées susceptibles de nous faire avancer dans notre quête de ce

programme de travail. Cependant, le souci qu'a la délégation algérienne, à l'instar de beaucoup de délégations ici, n'est pas de dire à la communauté internationale que nous avons commencé à travailler, mais de commencer réellement à travailler, c'est-à-dire à négocier.

Dans ce contexte, l'approche simplifiée relative au programme de travail ou calendrier d'activités suscite quelques interrogations. Supposons que nous ayons adopté un calendrier d'activités que nous allons appeler «programme de travail». Nous n'avons pas la certitude que cela va nous permettre de progresser réellement dans les négociations. Si ma mémoire est bonne, depuis 2004, nous ne faisons que discuter de manière ciblée sur l'ensemble des questions de l'ordre du jour. En 2004, 2005 et 2006, nous avons eu des discussions dans le cadre de séances officielles de la Conférence; en 2007, 2008, 2009 et 2010, nous avons eu des discussions informelles sous la conduite de coordonnateurs, formule que vous avez préconisée et que nous avons accueillie favorablement, Monsieur le Président, cette année. Mais cet exercice va-t-il nous permettre d'avancer? Même si nous adoptons un programme de travail simplifié, qui ressemblerait en grande partie à ce que nous faisons maintenant, il n'y a pas de grandes différences, nous ne sommes pas sûrs que cela va nous permettre de commencer la négociation. Cela risque même de remettre en cause les acquis que nous avons pu obtenir après plusieurs années d'efforts.

Monsieur le Président, permettez-moi de donner cet exemple: un programme de travail simplifié pourrait être ce que l'on peut appeler une peau de chagrin, c'est-à-dire que nous allons discuter autant que nous le voudrions, mais nous allons, ce faisant, nous éloigner de notre objectif, c'est-à-dire avoir un programme de travail qui nous permette de commencer à négocier.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, la délégation algérienne vous encourage et vous invite à poursuivre vos consultations sur le programme de travail sur la base du dernier compromis auquel nous sommes parvenus, le compromis sur le document CD/1864, et à essayer d'étudier dans quelle mesure nous pourrions rapprocher les positions en vue de commencer à travailler réellement, c'est-à-dire à négocier.

M. Danon (France): Monsieur le Président, je ne pensais pas reprendre la parole, mais l'un des points soulevés par le très distingué représentant de l'Algérie m'amène à le faire, car cela a à voir avec les priorités de notre programme de travail. Le représentant de l'Algérie a bien voulu reposer la question, et j'espère ne pas déformer son propos: en fonction de quels critères peut-on dire que la négociation du traité sur les matières fissiles est plus «mûre» que les autres négociations?

Deux éléments. Le premier, c'est que la priorité donnée à la négociation du traité sur les matières fissiles a été approuvée par deux enceintes importantes, l'une étant évidemment la Conférence d'examen du TNP avec le plan d'action; 179 pays dans la salle représentant en réalité les 182 pays du TNP ont approuvé l'idée qu'il fallait démarrer au plus vite la négociation du traité sur les matières fissiles, mais n'ont pas pu le faire, ou n'ont pas voulu le faire – peu importe – pour un instrument juridiquement contraignant concernant les garanties de sécurité négatives.

L'autre enceinte, c'est l'Assemblée générale elle-même. Si l'on reprend les résolutions adoptées sur les deux sujets, matières fissiles d'un côté, garanties de sécurité négatives de l'autre, on constate que la résolution sur les matières fissiles adoptée par la Première Commission puis par l'Assemblée générale appelle à ouvrir le plus rapidement possible des négociations sur ce sujet, tandis que l'autre, portant sur les garanties de sécurité négatives, ne contient pas d'appel similaire. Je rappelle que la résolution sur les matières fissiles a été votée à l'unanimité moins 3 voix.

Donc, cela montre, je dirai, une pression de la communauté internationale en ce sens. C'est un des deux arguments.

L'autre argument est plus compliqué, je vous l'accorde, mais il a quand même sa signification politique. Je pense que les pays non nucléaires seraient prêts, dans cette enceinte, à négocier soit le traité sur les matières fissiles, soit les garanties de sécurité négatives, soit même un traité sur l'espace, et le problème de savoir qu'est-ce qui est «mûr» ou «pas mûr» dépend beaucoup des pays nucléaires, bien entendu. Telle est la réalité. Même si, politiquement, je m'appuie sur des résolutions ou sur le plan d'action adopté au titre du TNP, la réalité des choses dans cette enceinte, c'est que le débat s'est focalisé sur les pays nucléaires et sur la question de savoir à quoi ils étaient prêts.

Or, d'un côté, vous avez autour de la négociation du traité sur les matières fissiles au moins cinq pays qui ont annoncé leur ferme volonté de démarrer cette négociation, et ces cinq pays représentent, je me permets de le rappeler, 98 % de l'arsenal nucléaire mondial. Ils sont prêts à le faire. D'un autre côté, parmi tous les pays nucléaires qui sont dans cette salle, si l'on regarde ceux qui sont prêts à négocier un instrument juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité négatives avant de négocier sur le traité sur les matières fissiles, on constate que ces pays représentent tous ensemble moins de 2 % de l'arsenal nucléaire mondial.

Je manipule cet argument avec énormément de prudence parce qu'il est réversible, et je le sais bien. Il n'empêche que, globalement, avec ces deux arguments, j'estime que nous pouvons dire aujourd'hui, quels que soient les critères que nous prenons, que la communauté internationale est davantage prête à négocier un traité sur les matières fissiles qu'un traité sur les garanties de sécurité négatives. Ceci n'empêche évidemment pas un pays comme l'Algérie de dire que la priorité est pour elle de négocier un traité sur les garanties de sécurité négatives, bien entendu, je le comprends tout à fait, et que tous les pays nucléaires réaffirment clairement qu'ils prennent totalement en compte et trouvent parfaitement légitime la demande que formulent les pays non nucléaires pour bénéficier de garanties négatives de sécurité, bien entendu. Ceci est sans lien avec la capacité à négocier un traité universel contraignant en ce sens.

M. Khelif (Algérie): La délégation algérienne a écouté avec grand intérêt ce qu'a dit l'Ambassadeur de France et ne souhaitait pas réagir à sa déclaration. En fait, elle a soulevé cette question parce que la majorité des délégations qui ont évoqué la décision publiée sous la cote CD/1864 l'ont fait uniquement pour dire qu'il y avait accord pour négocier le traité sur les matières fissiles.

La délégation algérienne, étant donné qu'elle était l'un des initiateurs de cette décision, souhaiterait rappeler que, dans ce document CD/1864, il y a des paragraphes qui prévoient le caractère évolutif des mandats, qui donnent la possibilité d'évoluer dans le temps vers des mandats de négociation pour les autres questions. Tel était l'esprit qui animait le document CD/1864 et nous souhaiterions préserver cet esprit au sein de la Conférence.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, comparé au raisonnement très, dirons-nous, élaboré de l'Ambassadeur Danon, l'argumentation de notre collègue algérien dans sa première déclaration me pose un problème plus élémentaire. L'Ambassadeur d'Algérie remet en cause la maturité de la question d'un traité interdisant la production de matières fissiles et dit qu'il serait peut-être opportun d'examiner d'autres questions. Toutefois, il m'avait semblé et il me semble encore que ce problème avait été réglé dans le document CD/1864, qui a d'ailleurs été négocié sous la présidence de l'Algérie. Vers la fin de sa déclaration, le représentant de l'Algérie dit qu'il vous a recommandé que vous continuiez d'étudier un éventuel programme de travail en vous fondant sur le document CD/1864. Je ne comprends donc pas très bien sa position, étant entendu que chaque délégation a le droit de changer de position, mais je suis juste un peu perplexe et me demande si le représentant de l'Algérie se distancie en quelque sorte du document CD/1864.

M. Khelif (Algérie) : C'est peut-être l'un des handicaps des séances officielles. C'est pourquoi certaines délégations souhaiteraient avoir de telles discussions dans un cadre informel.

La délégation algérienne n'a pas remis en cause la question de la négociation du traité sur les matières fissiles, mais elle a seulement souligné l'importance de la question des garanties de sécurité négatives qui, à son avis, est aussi une question «mûre» pour la négociation. Nous avons entendu au niveau de la Conférence une multitude de déclarations favorables à cette question et je souhaiterais rappeler également la partie introductive de la décision CD/1864 que certaines délégations oublient parfois de mentionner. C'est le caractère évolutif des mandats, parce que, dans cette décision, il est clairement établi que les mandats qui étaient prévus étaient des mandats ouverts à la possibilité de négociations ultérieures. C'est un aspect que nous souhaitons soulever de nouveau. C'est pour cela que nous avons pris la parole, Monsieur le Président.

M. Wilson (Australie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je ne souhaite pas intervenir longuement et je m'excuse de prendre la parole aussi tard dans l'après-midi. Je sais qu'il y a ici des gens qui souhaiteraient être ailleurs, en train de regarder un match très important qui se joue en ce moment. Mes observations seront donc très brèves.

Je souhaite juste répondre très brièvement au représentant de l'Égypte, en précisant que nous pourrions poursuivre cette conversation dans un autre contexte. Toutefois, je voulais juste faire observer que mes commentaires concernaient la mise en œuvre effective de ces mesures. Telle était la signification de mes observations, mais nous pourrions en parler de manière plus approfondie une autre fois.

Le Président (*parle en anglais*): Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas. Ainsi s'achève notre discussion sur la question du programme de travail.

Ceci est la dernière séance plénière de la Conférence du désarmement avant sa reprise en mai, après la pause intersessions. J'espère qu'après les deux réunions informelles d'aujourd'hui sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, tous nos collègues se reposeront bien pendant la période intersessions. Toutefois, premièrement, au vu des discussions que nous venons d'avoir, en particulier en ce qui concerne le programme de travail, pour votre information, je continuerai, en tant que Président, de travailler et de consulter les délégations sur une base bilatérale sur la question du programme de travail. Deuxièmement, au titre de la préparation des séances après la pause intersessions et pour voir comment faire progresser nos travaux, j'ai tenu des consultations avec les autres Présidents de la Conférence. Mes échanges avec eux et les conseils reçus m'incitent à encourager les délégations à envoyer des experts depuis leur capitale aux réunions informelles de la Conférence du désarmement qui se tiendront en mai. Deux cycles de réunions informelles sont déjà prévus, l'un sur les garanties de sécurité négatives et l'autre sur la question d'un traité interdisant la production de matières fissiles.

Ainsi se terminent nos travaux d'aujourd'hui. La prochaine séance plénière aura lieu après la période intersessions, le mardi 17 mai à 11 heures, dans cette même salle. Demain, deux réunions informelles présidées et coordonnées par l'Ambassadeur du Brésil se tiendront sur le point 3 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 40.